



À LA UNE **BY NEXIALOG**

Focus BANQUE



INTRODUCTION

Découvrez la Newsletter Secteur Banque de Nexialog Consulting, rédigée par Damien MEZONLIN et Ndeye Fatou DIOP et Marcos ABOH.



Ce numéro met en lumière les résultats agrégés du SREP 2024 publiés par la BCE, offrant une analyse des principaux enseignements de cette évaluation des risques bancaires. Côté réglementation prudentielle, nous décryptons les projets de consultation de l'EBA sur l'approche IRB et les nouvelles guidelines sur la diversification proportionnelle des portefeuilles Retail. Enfin, un focus est réalisé sur la résilience climatique du secteur financier européen, avec une analyse des impacts du programme Fit for 55 sur les institutions bancaires. Ce numéro inclut également un article sur les grandes tendances de la finance innovante, notamment les discussions autour du crédit instantané, de l'Open Banking et de la blockchain, mises en lumière lors d'événements récents.



SOMMAIRE

1 RÉSULTATS AGRÉGÉS DU **SREP**
2024

2 EBA - **CONSULTATION SUR**
L'APPROCHE **IRB**

3 EBA - **GUIDELINES SUR LA**
DIVERSIFICATION
PROPORTIONNELLE DU
PORTEFEUILLE RETAIL

4 **RÉSILIENCE CLIMATIQUE** DU
SECTEUR FINANCIER EUROPÉEN

5 **VERS UNE FINANCE INNOVANTE :**
ENTRE INSTANTANÉITÉ, OPEN
BANKING ET BLOCKCHAIN

6 **FOCUS R&D**
LES DERNIÈRES AVANCÉES



ECB - RÉSULTATS AGRÉGÉS DU SREP 2024



ECB- RÉSULTATS AGRÉGÉS DU SREP 2024

Fatou DIOP

C'est quoi le SREP ?

Le processus de surveillance et d'évaluation prudentielles (SREP) est mis en place par le Single Supervisory Mechanism (SSM) sur une base continue afin d'évaluer la manière dont une banque gère ses risques et les éléments qui pourraient avoir une incidence négative sur son capital ou sa liquidité, aujourd'hui ou à l'avenir. Ce processus permet de déterminer la situation d'une banque en termes d'exigences de fonds propres et de liquidité, ainsi que l'adéquation de ses dispositifs internes et de ses contrôles des risques.

Le SREP a **3 résultats principaux** :

Une évaluation holistique et prospective de la viabilité globale de l'établissement ;

L'adoption d'une décision exigeant des banques, le cas échéant, qu'elles respectent leurs exigences en matière de fonds propres et de liquidités et qu'elles mettent en œuvre d'autres mesures prudentielles ;

une contribution à la détermination du niveau minimum d'engagement prudentiel pour un établissement donné dans le cadre du programme d'examen prudentiel (SEP).

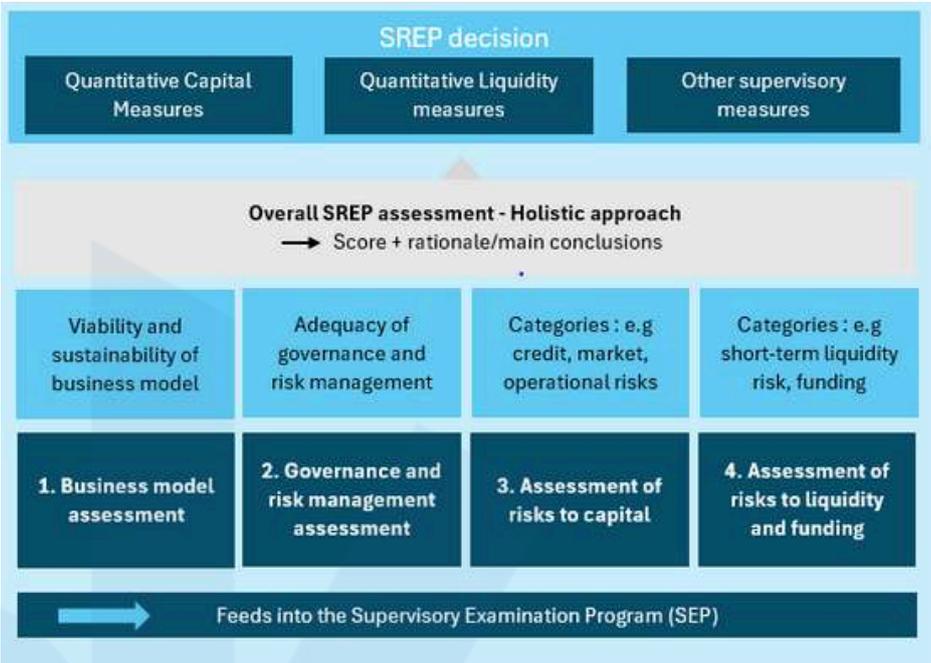
La méthodologie du SREP repose sur quatre éléments pour lesquels les banques reçoivent une note individuelle, ainsi qu'une note globale SREP :

- 1** Une évaluation du modèle d'entreprise et de la rentabilité,
- 2** Une évaluation de la gouvernance interne et de la gestion des risques,
- 3** Une évaluation des risques pour le capital sur une base spécifique (le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire - IRRBB - et le risque de spread de crédit dans le portefeuille bancaire - CSRBB), du processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (ICAAP) de l'établissement et de l'adéquation de ses fonds propres,



4

Une évaluation des risques de liquidité et de financement sur la base de risques spécifiques (le financement à court terme, le financement à long terme et les risques identifiés en interne par l'établissement dans des scénarios normaux et dans des conditions difficiles), qui alimente la détermination préliminaire d'un besoin de liquidité pour couvrir ces risques, du processus interne d'évaluation de l'adéquation des liquidités de l'établissement (ILAAP) et de l'adéquation des liquidités.





RÉSULTATS AGRÉGÉS DU SREP 2024

Capital et profil de risque

Le score SREP moyen est resté stable à 2,6, avec des améliorations et des détériorations observées dans les banques. Le total des exigences et des orientations en matière de fonds propres a légèrement augmenté pour atteindre 15,6 % des actifs pondérés en fonction des risques (RWA), en raison des changements dans les profils de risque, des insuffisances des expositions non performantes (NPE) et des ajouts de financement à effet de levier. L'exigence du deuxième pilier (P2R) est restée stable à 2,1 %.

Rentabilité

La rentabilité est restée forte en raison de l'augmentation des revenus nets d'intérêts (RNI) dans un contexte de taux d'intérêt élevés. Le rendement global des fonds propres a atteint 9,3 % en 2023 et a culminé à 10,1 % au deuxième trimestre 2024 ; l'efficacité des coûts s'est améliorée, le ratio coûts/revenus tombant à 54,2 %.

Qualité des actifs et risque de crédit

Le ratio des prêts non productifs (PNP) est resté stable à 2,3 %, bien que des préoccupations persistent concernant les risques de crédit dans les secteurs de l'immobilier commercial et des PME, en particulier dans le contexte de l'augmentation des défaillances d'entreprises ; les mesures de surveillance se sont concentrées sur la correction des lacunes dans la gestion du risque de crédit, y compris l'origination des prêts, l'évaluation des garanties et les cadres de la norme IFRS 9.

Gouvernance et gestion des risques

Les faiblesses en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne l'agrégation des données et la communication des risques (RDARR), restent très préoccupantes. Les autorités de surveillance ont mis l'accent sur l'amélioration de l'efficacité des organes de gestion et des cadres de contrôle des risques ; des mesures ont été prises pour remédier aux lacunes structurelles, la gouvernance interne restant une priorité absolue.



Résilience opérationnelle

Les cyber-risques et les vulnérabilités informatiques sont de plus en plus préoccupants, notamment en raison du vieillissement des systèmes et de la dépendance à l'égard de tiers. Les banques sont censées renforcer leur résilience opérationnelle dans le cadre de la loi sur la résilience opérationnelle numérique (Digital Operational Resilience Act - DORA).

Conclusion

La BCE continuera à surveiller la situation évoquée dans ses priorités de supervision 2025-2027. Il s'agira de mettre l'accent sur :

- Les défis liés aux coûts structurels et le ralentissement de la croissance des revenus nets d'intérêts ;
- La détérioration de la qualité des actifs, en particulier dans les secteurs vulnérables comme la CRE ;
- La remédiation aux problèmes de gouvernance et aux lacunes du RDARR ;
- Les progrès des banques en matière de transformation numérique et de résilience opérationnelle.



**EBA - CONSULTATION
SUR LES NORMES
AMENDÉES DE
L'APPROCHE IRB**



EBA - PROJET DE CONSULTATION SUR LES NORMES TECHNIQUES RÉGLEMENTAIRES AMENDÉES CONCERNANT L'APPROCHE IRB POUR L'ÉVALUATION DE LA MATÉRIALITÉ DES EXTENSIONS ET DES CHANGEMENTS.

Damien MEZONLIN

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA RÉVISION DES RTS

Principales modifications apportées aux RTS

Les établissements financiers utilisant l'approche fondée sur les notations internes (IRB) pour calculer leur montant d'exposition pondéré pour le risque de crédit doivent obtenir une approbation préalable des autorités compétentes, conformément à l'article 143 du règlement (UE) n° 575/2013. Cette approbation est également requise en cas de modifications ou d'extensions importantes de leurs systèmes de notation interne.

Dans ce cadre, l'Autorité bancaire européenne (ABE) a développé des normes techniques réglementaires (RTS) pour définir les critères permettant d'évaluer la significativité des modifications apportées aux modèles internes, en particulier pour les expositions sur actions de l'approche IRB. Une révision de ces RTS a été publiée conformément au règlement délégué (UE) n° 2024/1623 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013. **Cette révision vise plusieurs objectifs :**

- **Aligner le texte sur les amendements apportés** par le règlement délégué (EU) n° 2024/1623 sur les exigences de fonds propres sous le CRR 3 en supprimant certaines approches.
- **Renforcer l'efficacité prudentielle du processus d'approbation des modifications et extensions de modèles**, en ajustant les critères qualitatifs et les approches de modélisation sur la base de l'expérience des dix dernières années.
- **Clarifier le champ d'application des RTS**, notamment concernant les interprétations qui ont parfois été excessivement contraignantes pour les établissements et superviseurs, afin de garantir un cadre harmonisé au niveau européen.



Classification des changements et modifications dans le cadre de l'approche IRB

Les règlements (UE) n° 575/2013 et n° 575/2014 distinguent trois types de changements ou extensions :

- Les changements matériels qui nécessitent une approbation du régulateur avant l'implémentation,
- Les changements non matériels qui nécessitent l'envoi d'une notification au régulateur au moins deux mois avant l'implémentation afin que celui-ci puisse juger de la reclassification des changements apportés aux modèles matériels (notifications ex-ante),
- Les changements et extensions non matériels qui nécessitent une notification au régulateur après leur implémentation dans les systèmes (notifications ex-post).

Principales modifications apportées aux RTS

Les révisions apportées aux RTS concernent à la fois les critères qualitatifs et quantitatifs pour l'évaluation des modifications dans les systèmes de notation.

1. Critères qualitatifs

Les critères qualitatifs ont été affinés pour évaluer la significativité des changements de modèle, notamment sur les points suivants :

- Définition du défaut : Des précisions sont apportées sur ce qui constitue un défaut dans le cadre des modifications de modèle,
- Validation des modèles : Un cadre plus rigoureux pour la validation des modèles a été introduit,
- Approches de modélisation : Les techniques de modélisation utilisées doivent répondre à des critères stricts pour être considérées comme valides,
- Les modifications concernant la définition du défaut (DoD) et les méthodologies de validation ont été reclassées, exigeant une notification ex-ante au lieu d'une approbation préalable. Par ailleurs, les extensions nécessitant une approbation devront démontrer la représentativité des systèmes de notation pour les nouvelles expositions.



- Les changements relatifs aux paramètres de protection de crédit non financé (UFCP) et les références aux approches de modélisation interne pour les expositions en actions ont été supprimés. Enfin, les exigences concernant la documentation et la mise en œuvre informatique des systèmes de notation ont été clarifiées, afin de garantir conformité et transparence.

2. Les Critères quantitatifs

Les critères quantitatifs reposent sur des seuils précis permettant de déterminer si un changement de modèle est significatif. Les révisions introduisent plusieurs ajustements :

- Seuil de 1,5 % pour les changements de modèle : Traditionnellement, un changement était jugé significatif si l'impact sur les des expositions pondérées en fonction des risques (RWEA) était supérieur à 1,5 %. Désormais, ce seuil sera appliqué à l'ensemble des systèmes de notation concernés, et non plus à chaque système individuellement. Cela permet de garantir la cohérence juridique et d'éviter les décisions contradictoires.
- Révision des seuils pour les extensions : Lorsqu'un modèle de notation est étendu (par exemple, par l'ajout de nouvelles expositions), un seuil quantitatif spécifique est désormais calculé par le rapport entre les montants des expositions pondérées du champ d'application supplémentaire du système de notation et ceux du champ d'application existant avant l'extension. Ce seuil permet de mesurer l'ampleur du risque supplémentaire introduit.
- Interactions entre critères qualitatifs et quantitatifs : l'EBA a envisagé de combiner ces deux critères pour déterminer si un changement est significatif. Initialement, il était question de les cumuler (critères qualitatifs et quantitatifs), mais après consultation des autorités compétentes, il a été conclu que les critères qualitatifs suffisaient souvent à déclencher une approbation, indépendamment des seuils quantitatifs. Par conséquent, les critères quantitatifs demeurent en place et sont considérés comme une mesure de sauvegarde (backstop) plutôt que comme un critère principal.





3. Traitements des changements affectant plusieurs systèmes de notation

Lorsque plusieurs systèmes de notation sont affectés par un changement, il doit être évalué selon un seuil unique. Deux options ont été considérées :

- **Option 1** : Évaluer chaque système de notation séparément,
- **Option 2** : Considérer le changement comme une modification unique pour tous les systèmes de notation concernés.

L'option 2 a été retenue, car elle simplifie le processus d'approbation tout en assurant une évaluation cohérente des risques.

Les révisions apportées aux RTS conservent les principes de base du framework actuel, notamment la priorité des critères qualitatifs dans l'évaluation des changements de modèles sous l'approche IRB. Toutefois, des ajustements importants ont été introduits, notamment concernant la manière d'évaluer les extensions des modèles de notation. Le calcul des seuils quantitatifs pour ces extensions repose désormais sur la proportion des expositions pondérées, ce qui permet une meilleure évaluation des risques associés.

Les révisions entreront en vigueur le vingtième jour suivant leur publication au Journal officiel de l'Union européenne. Elles sont obligatoires dans tous leurs éléments et directement applicables dans tous les États membres de l'UE.



**EBA - GUIDELINES SUR
LA DIVERSIFICATION
PROPORTIONNELLE DU
PORTEFEUILLE RETAIL
(CRR ART. 123)**





EBA - GUIDELINES SUR LES MÉTHODES DE DIVERSIFICATION PROPORTIONNELLE DANS LE PORTEFEUILLE RETAIL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 123, PARAGRAPHE 1, DU RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013 (CRR), TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT (UE) N° 2024/1623.

Fatou DIOP

CONTEXTE

L'Autorité bancaire européenne (EBA) a lancé le 12 novembre dernier une consultation sur les guidelines qui spécifieront **les méthodes proportionnées de diversification de la clientèle de détail** pouvant bénéficier de la pondération préférentielle dans le cadre de l'approche standard pour le risque de crédit. Le document de consultation fait suite aux recommandations du comité consultatif de l'EBA sur la proportionnalité pour 2024 dans le domaine du risque de crédit. La consultation est ouverte jusqu'au 12 février 2025.

C'est quoi un portefeuille diversifié ?

La consultation vise à garantir que les expositions de détail sont suffisamment diversifiées, réduisant ainsi la concentration des risques. L'EBA définit des critères pour évaluer dans quelles circonstances ces expositions peuvent être considérées comme diversifiées dans le cadre de l'approche standardisée du risque de crédit pour déterminer les exigences de fonds propres conformément au CRR. L'exigence d'avoir un portefeuille diversifié (c'est-à-dire un portefeuille composé d'un nombre significatif d'expositions présentant des caractéristiques similaires) permet de réduire les risques que les établissements de crédit devront supporter pour ces expositions. En outre, Cette diversification est une condition obligatoire pour que les expositions sur la clientèle de détail reçoivent la pondération préférentielle de 75 % (au lieu des 100%) dans le cadre de l'approche standard pour le risque de crédit.





Proportionnalité

Reconnaissant que les petits établissements ont généralement des portefeuilles moins diversifiés, l'EBA propose une méthode proportionnelle. Les établissements dont les expositions dépassent le critère de Bâle III (pas d'exposition unique supérieure à 0,2 % du portefeuille global) peuvent encore se qualifier si pas plus de 10 % du portefeuille de détail ne dépasse ce seuil.

Test de diversification itérative

Les établissements doivent identifier les expositions de détail éligibles qui dépassent le seuil de 0,2 %. Si la somme de ces grandes expositions dépasse 10 % du portefeuille de détail total, l'établissement peut exclure certaines grandes expositions de manière itérative jusqu'à ce que le portefeuille remplisse le critère de diversification ; les expositions exclues doivent être pondérées conformément aux guidelines du CRR, soit comme des expositions de détail, soit comme des expositions sur les entreprises (pour les expositions sur les PME).

Approche alternative à la méthode itérative

Une autre approche non itérative est également envisagée, dans laquelle le calcul du seuil de 0,2% n'est effectué qu'une seule fois. Cette méthode propose un seuil plus strict de 5% pour les grands risques, ce qui simplifie le processus mais réduit potentiellement la flexibilité pour les établissements.

En somme les guidelines sur les méthodes de diversification garantissent une approche proportionnée et harmonisée, qui tient compte du nombre important d'établissements de petite taille dans l'UE. L'approche adoptée est simple, ce qui permet à tous les établissements d'effectuer le calcul et est donc proportionnelle à la taille des établissements et de leurs portefeuilles de détail. Elle assure la comparabilité et réduit le risque d'arbitrage réglementaire.

RÉSILIENCE CLIMATIQUE DU SECTEUR FINANCIER EUROPÉEN : **IMPACT DU PROGRAMME FIT FOR 55**



RÉSILIENCE CLIMATIQUE DU SECTEUR FINANCIER EUROPÉEN : IMPACT DU PROGRAMME FIT FOR 55

■ Marcos ABOH

L'ESMA a publié le 19 novembre 2024 son rapport intitulé **Report on fit for 55 climate scenario analysis** faisant une évaluation approfondie de l'impact des scénarios climatiques sur la résilience du système financier européen.

Le programme Fit for 55 : de quoi s'agit t-il ?

Dans sa stratégie pour le financement de la transition vers une économie durable, l'Union Européenne a lancé le 14 juillet 2021 le paquet «Fit for 55» composé de 12 propositions législatives concrètes visant à réduire de 55% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990.

A cet effet, la Commission Européenne a donné mandat à la Banque Centrale Européenne (BCE) et aux Autorités de Surveillance Européenne (ESA) en vue de mettre en place des scénarios économiques afin d'évaluer la capacité du secteur financier de l'UE à résister aux chocs climatiques et à soutenir la transition verte.

L'exercice tout en évaluant la capacité du système financier à soutenir la transition verte en cas de chocs économiques analyse les scénarios qui intègrent les effets d'interconnexion entre les différents acteurs financiers, tout en identifiant les vulnérabilités potentielles pouvant compromettre la stabilité financière dans le cadre de la transition durable.

Les scénarios économiques au service de l'analyse d'impact du programme Fit For 55

Trois scénarios climatiques ont été utilisés dans cette analyse. Il s'agit d'un scénario de référence qualifié de baseline et deux scénarios adverses. Ces scénarios ont été élaborés par le groupe de travail de l'ESRB et constituent **des trajectoires futures potentielles de l'économie européenne**. Les caractéristiques spécifiques de ces scénarios se présentent comme suit :



1

Le scénario baseline: il suppose une mise en œuvre ordonnée du programme "Fit for 55", avec une croissance économique modérée (soit une croissance cumulée du PIB de 11 % sur l'horizon de huit ans) et d'énormes investissements dans l'énergie verte (environ 3 700 milliards d'euros entre 2023 et 2030). Ces investissements structurels à grande échelle sont considérés comme collectivement nécessaires pour atténuer les coûts les plus extrêmes du climat.

2

Le premier scénario adverse se concentre sur les risques climatiques à court terme et entrevoit un choc de transition rapide, connu sous le nom de "run on brown", où les actifs liés aux énergies fossiles perdraient brutalement leur valeur en raison d'une réévaluation soudaine du risque climatique. Les facteurs de stress sont supposés être exogènes, c'est-à-dire qu'ils découlent de risques climatiques ou de la perception qu'en portent les acteurs économiques et financiers

3

Le second scénario adverse combine les mêmes risques liés au climat avec une crise macroéconomique aggravée par des tensions géopolitiques et une inflation élevée.





Le rapport clarifie quelques différences entre le scénario de référence du Fit for 55 par rapport au scénario baseline classiquement recommandé dans les stress test EBA notamment par son horizon temporel (huit ans contre trois ans), sa couverture des variables et sa granularité, mais aussi en termes d'hypothèses sur la mise en œuvre des politiques Fit for 55. Par exemple, **le scénario de référence du test de résistance de l'EBA à l'échelle de l'UE coïncide avec les prévisions économiques.** Cependant, le scénario de référence Fit for 55 est une « tendance de référence » qui génère des pertes un peu plus élevées par rapport aux tests de résistance réguliers tout en maintenant le monde sur une trajectoire de température mondiale plus sûre et réduisant le risque physique à long terme.



L'étude fait usage d'une approche verticale ou « top-down » et couvre :

110
BANQUES



2 331
COMPAGNIES D'ASSURANCE



629
FONDS DE PENSION



59 000
FONDS D'INVESTISSEMENT



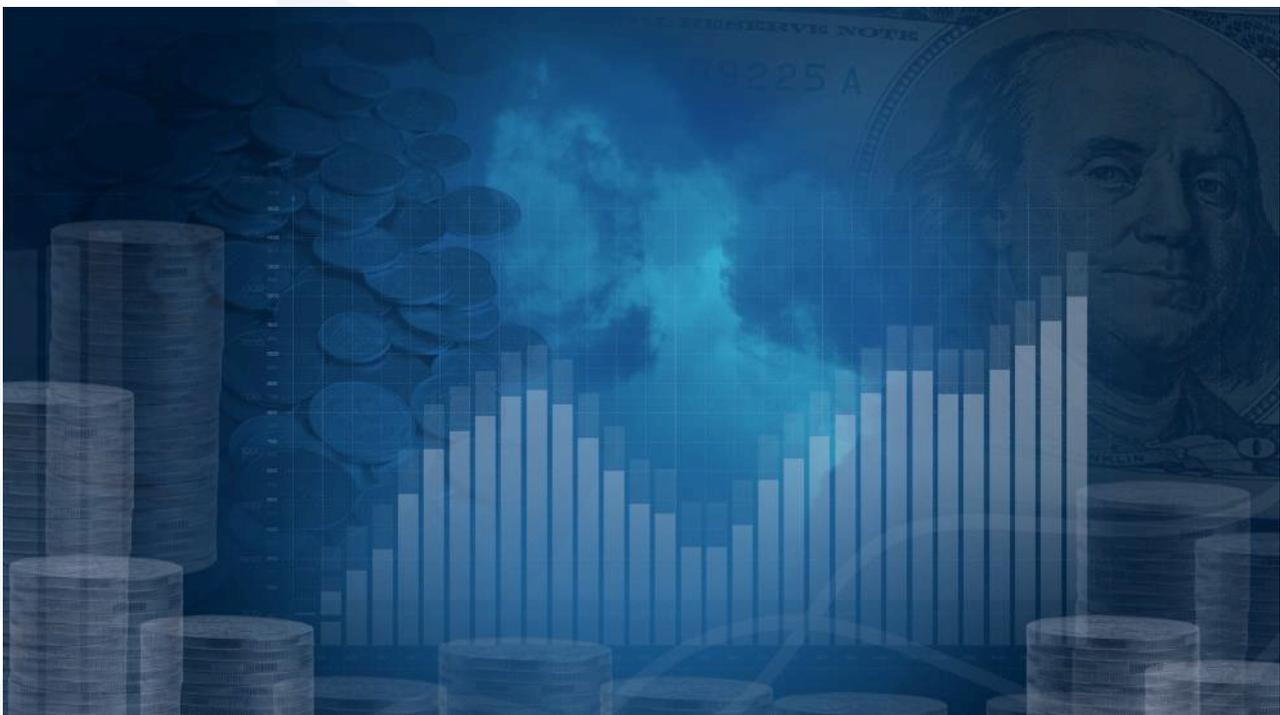
REPRÉSENTANT MOINS DE LA MOITIÉ DES ACTIFS FINANCIERS TOTAUX.



Cette couverture varie également selon la typologie des risques et secteurs : **35 % des expositions sont liées au risque de crédit et 26 % au risque de marché pour les banques, 81 % des investissements pour les assureurs, 76 % pour les IORPs - Institutions de retraite professionnelle - et 77 % pour les fonds d'investissement.** Ces écarts de couverture expliqueraient en partie les différences observées sur les résultats sectoriels.

L'exercice repose sur une hypothèse de bilan statique, où aucune action corrective des institutions financières n'est envisagée, ce qui permet de mieux cerner les impacts directs des chocs climatiques. Cependant, l'analyse intersectorielle tente d'intégrer certains effets dynamiques et réactions du marché.

Les résultats induits doivent donc être interprétés en tenant compte de ces hypothèses et du fait que l'analyse ne couvre qu'une partie des actifs financiers, notamment l'exclusion des portefeuilles hypothécaires des banques.





Une résilience climatique différenciée selon les secteurs d'activités

Les résultats de l'étude mettent en exergue des niveaux de pertes qui varient selon les secteurs et les scénarios étudiés.

Pour le secteur bancaire, les pertes totales s'élèvent à 5,8 % des expositions dans le scénario de référence, atteignant 10,9 % dans le scénario le plus sévère, soit environ 638 milliards d'euros. Le principal facteur de risque est l'augmentation des défauts de paiement des entreprises fortement exposées aux énergies fossiles. Ensuite, **les assureurs et fonds de pension** enregistreraient des pertes allant de 2,2 % dans le scénario baseline à 18,8 % dans le scénario le plus défavorable. La baisse de la valeur des investissements, en particulier dans les obligations d'entreprises et d'État, constitue une source majeure de vulnérabilité. Quant **aux fonds d'investissements**, ils subirait des pertes de 4 % dans le scénario de référence et jusqu'à 15,8 % dans le scénario adverse le plus grave. Les fonds les plus exposés aux actifs bruns seraient particulièrement affectés.

Par ailleurs, l'étude a mis en évidence des effets de contagion significatifs entre les différents secteurs financiers, pouvant amplifier les pertes initiales. Ces effets, dus aux interactions intersectorielles, pourraient accroître les pertes globales de 1,34 % à 5,37 % supplémentaires selon les scénarios. Les fonds d'investissement, en raison de leur exposition élevée aux marchés, pourraient être particulièrement vulnérables, entraînant des sorties massives de capitaux et une volatilité accrue des marchés financiers. De plus, les banques pourraient limiter leur capacité de prêt aux secteurs à forte intensité carbone, ralentissant ainsi la transition énergétique.

En somme, ce rapport a démontré que la transition verte nécessite une adaptation du secteur financier pour absorber les coûts initiaux tout en assurant un financement efficace des investissements verts.

**VERS UNE FINANCE
INNOVANTE : ENTRE
INSTANTANÉITÉ, OPEN
BANKING ET BLOCKCHAIN**



VERS UNE FINANCE INNOVANTE : ENTRE INSTANTANÉITÉ, OPEN BANKING ET BLOCKCHAIN

■ *Marvin SUZANNE*

Deux événements récents ont mis en lumière les grandes tendances de la transformation financière : la conférence Finance Innovation du 6 février 2025 à La Place Fintech au Palais Brongniart et la soirée Dog Finance du 11 février 2025 à Paris, Salons Hoche. Ces rencontres ont réuni des experts de la banque, de la fintech et de la réglementation pour échanger sur des sujets stratégiques tels que le crédit instantané, l'open banking et l'impact de la blockchain sur la finance. Voici un tour d'horizon des discussions et des perspectives pour les acteurs bancaires.

Le crédit instantané : promesses et limites

Le crédit instantané repose sur une automatisation accrue du processus de décision, notamment grâce à l'intelligence artificielle et à l'utilisation de données alternatives. Dans un contexte international, il existe des divergences notables entre les approches, notamment sur le cadre réglementaire et les données utilisées pour l'évaluation du risque. En France, la conformité avec la directive sur le crédit à la consommation et le RGPD impose des contraintes spécifiques.

Cependant, cette instantanéité pose des questions de risques. La fraude, en particulier, constitue un défi majeur, nécessitant des systèmes hybrides combinant analyse automatisée et intervention humaine. Les solutions avancées, comme celles développées par Meelo, intègrent des modèles de machine learning pour détecter les comportements suspects tout en garantissant une expérience fluide pour l'utilisateur.

Open Banking et digitalisation des parcours utilisateurs

L'open banking, largement impulsé par la directive DSP2, ouvre la voie à de nouveaux modèles de services bancaires. Revolut a partagé son retour d'expérience sur l'expérience utilisateur fluide et dématérialisée rendue possible grâce à l'IA générative et à la détection automatique des documents.

Toutefois, la mise en place de l'Open Banking dans une organisation existante n'est pas sans défi. Elle doit être menée de manière progressive pour éviter une rupture des systèmes internes et garantir la conformité réglementaire. La collaboration entre banques traditionnelles et fintechs semble être une voie pertinente pour accélérer cette transformation sans risquer de compromettre la sécurité et la confiance des clients.



VERS UNE FINANCE INNOVANTE : ENTRE INSTANTANÉITÉ, OPEN BANKING ET BLOCKCHAIN

Blockchain : une révolution pour la finance ?

La Blockchain continue de susciter un intérêt croissant, notamment pour sa capacité à réduire l'intermédiation dans certains processus financiers. Parmi les cas d'usage discutés, on retrouve la tokenisation d'actifs, les smart contracts et les cryptomonnaies.

Si cette technologie offre des opportunités claires en termes de transparence et de réduction des coûts, elle soulève également des questions d'adoption et de réglementation. Les acteurs financiers doivent composer avec des incertitudes légales et techniques, tout en s'assurant de l'interopérabilité des solutions blockchain avec les infrastructures bancaires existantes.



La finance de demain sera celle qui saura allier innovation, réglementation et expérience client. Les banques ont tout intérêt à adopter une approche proactive face à ces mutations pour rester compétitives sur un marché en constante évolution.





FOCUS R&D :
PLONGEZ DANS LES
AVANCÉES RÉCENTES

0101 10 1 10 00





FOCUS R&D

Nos dernières avancées

Explorez l'innovation avec Nexialog Consulting !

Au sein de notre pôle R&D, nous mettons en lumière les recherches et analyses les plus avancées du secteur bancaire. Nos publications vous offrent une perspective unique sur les défis à venir, qu'il s'agisse de réglementation, de gestion des risques ou de tendances technologiques. Ces travaux approfondis sont conçus pour vous aider à anticiper l'avenir et prendre des décisions éclairées dans un environnement en constante évolution.

Accédez aux dernières découvertes !

Rendez-vous directement sur notre site.
Accédez à **nos ressources exclusives** pour
rester à **la pointe de l'innovation bancaire** !

JE DÉCOUVRE



Découvrez **nos publications de R&D** en cliquant sur les visuels ci-dessous et plongez dans **des études stratégiques** qui façonnent l'avenir du secteur bancaire !



BENCHMARK DES SCÉNARIOS CLIMATIQUES POUR LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

AUTEURS :

MOHAMED HAGGANE, SOLENNE MANAS

EN SAVOIR PLUS



ALLOCATION DE PORTEFEUILLE DANS UN CONTEXTE DE DIVERGENCE ESG

AUTEURS :

LOÏC MARCADET, TOM PICARD

EN SAVOIR PLUS



CONTACTEZ-NOUS



CONTACT

Business Unit BANKING



Stephane Garnik

Associé
Secteur Banking

Contact



Christelle Bondoux

Associée
Direction Commerciale,
Recrutement et Marketing

Contact



Antoine Baumgarten

Responsable de Comptes
Banking

Contact



Fatou DIOP

Manager Risk Model

Contact

NE MANQUEZ RIEN DE NOS ACTUALITÉS !

SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX ET EXPLOREZ
NOS ANALYSES EXCLUSIVES SUR NOTRE SITE WEB !

